



OLYMPIC[®]

BANKING SYSTEM

OLY-IFRS

*International Financial
Reporting Standards*

INTRODUCTION

Le 7 juin 2002, le Conseil européen a définitivement adopté le règlement qui impose à toutes les sociétés cotées l'obligation d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales. La publication de ces comptes aux normes IFRS/IAS est obligatoire depuis le 31 décembre 2005, avec option de reporter l'application en 2007 pour les sociétés qui tiennent déjà leur comptabilité selon les normes US GAAP. Toutefois, afin de pouvoir présenter ses comptes consolidés conformément à ces normes, toute société doit établir un bilan IFRS/IAS dès 2004 afin de disposer des données comparatives nécessaires.

NORMES IFRS/IAS

Les normes IFRS/IAS ont été créées dans le cadre d'un processus international de normalisation des comptes. Les IAS (International Accounting Standards) sont des normes relatives à la comptabilisation, c'est-à-dire au traitement de l'information financière. Elles sont désormais dénommées IFRS (International Financial Reporting Standards).

Elles émanent du Conseil des normes comptables internationales, l'IASB (International Accounting Standards Board) et de son prédécesseur, le Comité des normes comptables internationales, l'IASC (International Accounting Standards Committee).

Impacts et exigences pour la banque

Les principaux impacts pour les établissements financiers portent sur les éléments suivants :

- **Le résultat**
- **Les capitaux propres**
- **Le système d'information :**
La documentation demandée à différents niveaux, par exemple dans le cadre de la comptabilité de couverture
- **La communication financière :**
Le reporting, annexes détaillées, tableaux de flux de trésorerie, etc...

Ces impacts découlent principalement des normes IAS 32 et IAS 39 qui portent respectivement sur la présentation des instruments financiers et sur leur évaluation et comptabilisation.

Les exigences qui en résultent sont les suivantes :

- **Classification des instruments financiers avec des méthodes d'évaluation différentes**
- **Calcul de la juste valeur**
- **Présentation du bilan et génération des écritures pour des résultats d'évaluation conformes aux normes IFRS/IAS**
- **Présentation de la totalité des instruments au bilan (pas de hors-bilan)**
- **Présentation détaillée des liens de couverture et calcul d'efficacité de la couverture**
- **Gestion des impôts latents**
- **Mise à disposition des données permettant la production des états financiers tant pour le reporting local que pour le reporting IFRS/IAS**

OLY-IFRS COUVERTURE FONCTIONNELLE

ERI a développé, en collaboration avec plusieurs banques pilotes, une solution globale pour gérer le passage aux normes IFRS/IAS ainsi que l'ensemble de toutes les opérations relatives à ces nouvelles normes.

Classification des instruments financiers

La solution OLYMPIC Banking System permet d'intégrer la stratégie définie par la banque, et ce dès la saisie de l'affaire. Les affaires peuvent être rattachées aux quatre catégories suivantes :

- **Held to maturity (HtM)**
- **Held for trading (HfT ou Trading)**
- **Originated loans and receivables (OrL)**
- **Available for sale (AFS)**

La gestion de ces catégories est pilotée par le système paramétrique d'OLYMPIC Banking System, ce qui lui confère un haut niveau de flexibilité et d'ouverture et lui permettra d'intégrer les évolutions et obligations découlant de l'harmonisation des référentiels comptables.

Evaluation des instruments financiers

OLY-IFRS met à disposition de nouveaux programmes et fichiers destinés à intégrer les méthodes d'évaluation rattachées aux catégories IFRS/IAS, à savoir:

- **La méthode d'évaluation des instruments financiers à leur valeur de marché ou juste valeur (pour les catégories HfT et AfS),**
- **La méthode d'évaluation des instruments financiers au coût amorti selon le taux effectif (pour les catégories HtM et OrL).**

Comptabilité de couverture

L'objectif de la comptabilité de couverture est d'éviter une volatilité significative dans le résultat si tous les instruments dérivés sont évalués en «fair value» et comptabilisés en résultat.

La comptabilité de couverture est autorisée selon la norme IAS 39 dans certaines circonstances, sous réserve que la relation de couverture soit clairement définie, mesurable et véritablement efficace.



Pour gérer ces méthodes d'évaluation, OLYMPIC Banking System dispose via OLY-IFRS de nouvelles fonctionnalités :

- **Stockage des informations IAS**
- **Gestion d'un prix d'achat frais inclus**
- **Calcul du taux d'intérêt effectif**
- **Amortissement au taux effectif des charges et produits**
- **Détermination de la juste valeur par instrument**
- **Détermination du résultat latent par instrument**
- **Comptabilisation des éléments permettant d'établir le bilan IAS**
- **Valorisation des instruments financiers par catégorie en date système ou en date valeur**

Les fonctionnalités suivantes sont proposées par OLY-IFRS :

- **Test d'efficacité :**
 - **contrôle visant à établir l'efficacité de la couverture du contrat « hôte » par le contrat de couverture.**
- **Trois types de couverture :**
 - **Fair value hedge**
 - **Cash flow hedge**
 - **Net investment hedge**

Impôts latents

Selon la norme IAS12, les impôts doivent être comptabilisés au cours des mêmes exercices que les produits et charges auxquels ils se rapportent.

Actuellement, OLYMPIC Banking System contient déjà les données nécessaires à la détermination des impôts latents en fin d'exercice. A priori, les normes IFRS/IAS n'auraient pas d'impact majeur sur la procédure existante.

Gestion et comptabilisation des résultats de change

Le module OLY-IFRS permet de gérer des positions de change spécifiques aux comptes IFRS/IAS, et donc de déterminer et de comptabiliser le résultat de change IFRS/IAS. De nouveaux paramètres permettent d'exclure ces comptes de la consultation et des traitements des positions de la banque à la salle des marchés. Par conséquent, les positions de change actuelles de la banque ne sont pas impactées.

Résultat reporté IFRS/IAS

OLY-IFRS permet de gérer des résultats reportés distincts pour le reporting local ainsi que pour le reporting IFRS/IAS, dans une même base de données.

Reporting

OLY-IFRS permet de valoriser les comptes selon le plan comptable IFRS/IAS défini par la banque. Un nouveau fichier a été créé pour contenir le détail par affaire des informations IFRS/IAS.

CONCLUSION

Les nouvelles fonctionnalités développées par ERI sur la base des normes actuellement publiées s'intègrent naturellement dans l'architecture d'OLYMPIC Banking System, permettant ainsi d'incorporer les données IFRS/IAS dans la base de données de production de la banque.

Les normes IFRS/IAS sont susceptibles de modifications, notamment durant la période de mise en application. Les normes IAS 32 et IAS 39 particulièrement sont sujettes à diverses évolutions.

L'introduction de ces nouvelles normes comptables pour la production des états financiers aura des conséquences non négligeables sur l'organisation des activités des établissements financiers.

ERI

ERI est une société de dimension internationale, spécialisée dans la conception, le développement, la distribution et le support du logiciel bancaire intégré et en temps réel: OLYMPIC Banking System. Bien implantée sur les plus grandes places financières d'Europe, ERI se distingue par sa politique de proximité auprès de ses clients. Elle est présente à Genève, Londres, Lugano, Luxembourg, Paris, Singapour et Zurich.

ERI, forte de plus de 500 collaborateurs hautement qualifiés considère la qualité de service comme sa priorité constante et met à la disposition de ses clients tous les éléments nécessaires à leur pleine et entière satisfaction: conseils, gestion de projets, analyses, développement, paramétrage, support et maintenance.

A ce jour, plus de 300 clients dans 50 pays en Europe, aux USA, en Amérique du Sud, au Japon et en Asie ont déjà choisi OLYMPIC Banking System

Comment contacter ERI

Email: eri@eri.ch Internet: www.eri.ch www.olympic.ch

Marketing-Sales Email

GENEVE	Tel. + 41	22 342 12 29	Fax + 41	22 343 09 12	gvamkt@gva-eri.ch
LONDRES	Tel. + 44	207 947 4008	Fax + 44	207 947 4127	ldnmkt@ldn-eri.co.uk
LUGANO	Tel. + 41	91 913 95 00	Fax + 41	91 913 95 01	lugmkt@lug-eri.ch
LUXEMBOURG	Tel. + 352	46 10 50 1	Fax + 352	22 42 22	luxmkt@lux-eri.lu
PARIS	Tel. + 33	1 55 37 85 85	Fax + 33	1 45 74 36 37	parmkt@par-eri.fr
SINGAPOUR	Tel. + 65	6622 5959	Fax + 65	6622 5960	asiamkt@sin-eri.sg
ZURICH	Tel. + 41	44 204 93 00	Fax + 41	44 204 93 01	zrhmkt@zrh-eri.ch

